

***Pour une meilleure intégration entre gestion et recherche forestières en régions chaudes.
Note à l'attention des bailleurs de fonds et autres décideurs nationaux et internationaux***

par

l'Association des Forestiers Tropicaux et d'Afrique du Nord (AFT)¹

Les acteurs nationaux et internationaux du développement concernés par la gestion des forêts et des arbres cherchent à appréhender au mieux les interactions entre les divers enjeux environnementaux (climat, biodiversité, eaux et sols, ...), et économiques et sociaux (production de bois, autres biens et services, ...) afin d'inscrire leur action dans une véritable démarche de gestion durable.

Dans le domaine de la recherche forestière, si les approches disciplinaires gardent tout leur intérêt, les études de la résilience des écosystèmes et de leur biodiversité nécessitent d'être croisées avec des travaux en sciences sociales et économiques pour répondre aux attentes des diverses parties prenantes.

Ainsi, qu'ils soient bailleurs de fonds, acteurs du développement ou acteurs de la recherche forestière, la mise en cohérence de thématiques et de disciplines dans le cadre d'approches intégratives s'impose à eux pour leur permettre de s'adapter à un environnement qui, par ailleurs, est modifié en permanence par le réchauffement climatique comme par les dynamiques humaines.

Une priorité renforcée à accorder aux dispositifs de recherche forestière ...

Si le dialogue s'est intensifié et enrichi ces dernières années entre développeurs et chercheurs, paradoxalement, les mécanismes qui financent leurs travaux se sont souvent distanciés, en raison notamment d'une programmation et d'instruments dédiés à l'atteinte d'objectifs propres à leur mandat, le plus souvent à moyen et long termes pour la recherche, et à plus court terme pour le développement.

Une telle distanciation peut expliquer le déséquilibre entre les investissements réalisés dans les opérations de développement forestier et la faiblesse des moyens mis à la disposition des travaux de recherche nécessaires à leur réussite. Les trois cas suivants l'illustrent plus spécifiquement.

Dans le cas du financement des opérations d'inventaire forestier ...

Le développement visant à valoriser de façon soutenable les ressources forestières existantes implique leur surveillance continue (*monitoring*). Mais la grande majorité des pays tropicaux ne disposent pas de système permanent d'inventaire de leurs ressources forestières au niveau national ou sous-national, contrairement à certains pays tempérés (comme la France avec l'IGN et l'ONF), lesquels peuvent ainsi connaître l'évolution dans le temps en surface et en condition de leurs forêts.

Financer un inventaire forestier national (IFN) se limitant à l'évaluation de la situation des ressources forestières à un moment donné n'a qu'un intérêt limité, car il ne s'insère pas dans une vision à moyen et long termes de la gestion forestière traduite par des plans d'aménagement basés sur les données de la dynamique forestière – croissance, mortalité, régénération des espèces, Ces données ne peuvent être recueillies qu'à partir des dispositifs sylvicoles expérimentaux faits de parcelles permanentes qu'il convient d'utiliser lorsque ce patrimoine existe, quitte à le restaurer si nécessaire, voire le créer de toutes pièces. Le cas de la Côte d'Ivoire, présenté brièvement en annexe, est emblématique.

En n'intégrant pas dans le financement d'un IFN celui, marginal, de l'utilisation de ces dispositifs expérimentaux, on se prive de la complémentarité, indispensable à la gestion forestière, des connaissances statiques et dynamiques. On limite ainsi l'utilité de l'IFN pour la formulation et la fiabilité² de l'aménagement forestier futur, tout en perdant une occasion de sécuriser et valoriser ce patrimoine expérimental.

Ou du financement des projets d'aménagement forestier ...

¹ Sur la base d'un texte de Jean-Guy Bertault, ancien Directeur du programme « Forêts naturelles » du CIRAD.

² Sans ces données dynamiques obtenues en continu à partir des dispositifs sylvicoles expérimentaux, on ne peut calibrer les corrélations entre le stock et les flux (mortalité, croissance, régénération), et on court le risque d'une irréversibilité de la résilience de l'écosystème par l'extraction d'une fraction mal déterminée de la ressource.

Au vu de l'évolution constante des connaissances scientifiques, si de nombreuses questions ne sont pas nouvelles, elles se posent en d'autres termes et doivent être partagées par l'ensemble des intervenants de la filière. Il en va ainsi des questions liées aux stocks et flux de carbone, à la réduction des durées de rotation des coupes, aux stratégies de seconde rotation, à la bio-économie et à la biodiversité. Concernant cette dernière, l'échange entre responsables pourrait par exemple permettre la promotion des milieux de transition (« écotones ») qui résultent de la fragmentation des massifs et sont par nature riches en biodiversité, afin de compenser, au moins partiellement, la réduction éventuelle de celle-ci dans les surfaces forestières aménagées.

Un dialogue est donc nécessaire tout au long du processus d'aménagement entre bailleurs, opérateurs et chercheurs pour actualiser des priorités qui peuvent évoluer en fonction de l'avancée des connaissances et des attentes des différentes parties prenantes.

Ou encore des projets de plantation forestière

La volonté de protéger et soustraire au développement les forêts primaires, la nécessité de restaurer les paysages forestiers et agro-forestiers, y compris par des travaux de défense et restauration des sols, et celle d'accroître les surfaces forestières pour compenser la réduction (par la déforestation et la dégradation des forêts) du potentiel de production de bois, d'autres produits et services forestiers comme celui de fixation du carbone, sont devenues des enjeux nationaux et internationaux importants.

Les projets de plantations forestières et agro-forestières constituent une réponse majeure à ces enjeux, et bénéficient en conséquence d'un retour d'intérêt marqué de la part des décideurs publics et des investisseurs privés.

Cependant, les données fiables manquent sur la croissance, la production et le comportement des espèces dans différentes conditions de sol, de climat et de gestion, sauf pour quelques-unes, notamment des genres eucalyptus, pin et acacia et pour le teck, le plus souvent introduites. C'est le cas pour la très grande majorité des espèces locales, alors que la priorité est mise sur leur utilisation.

A l'instar des projets d'aménagement des forêts existantes, les projets de plantation devraient être basés sur une analyse détaillée des travaux antérieurs et des données des dispositifs sylvicoles expérimentaux existants, et inclure un volet de recherche, consistant en la collecte de nouvelles données à partir de tels dispositifs qui peuvent ainsi être restaurés et renforcés, ou créés s'ils n'existent pas, avec une clause de financement récurrent pour leur protection et leur gestion sur le long terme.

D'où l'impérieuse obligation d'un renforcement des synergies entre bailleurs de fonds et chercheurs

Ainsi, bailleurs de fonds et organismes de recherche, nationaux et internationaux doivent assumer leurs responsabilités respectives dans la réussite des projets de développement forestier par une étroite association, par le partage de leurs expériences et par le financement par les premiers des travaux nécessaires des seconds. Le financement de la recherche parfois perçu comme une dépense à court terme, est en réalité un investissement souvent rentable à moyen et long termes, mais la durée des projets (souvent de 3 à 5 ans) est une contrainte forte.

S'ils doivent pour partie rester spécifiques au vu de leurs mandats et systèmes d'évaluation respectifs, leurs performances seront jugées *in fine* plus à l'aune de leurs réussites collectives que de celles qui leur sont propres. Les synergies entre bailleurs du développement, opérateurs et structures de recherche forestière et la co-construction de projets de Recherche et Développement doivent ainsi se renforcer, voire trouver un nouveau souffle afin que les objectifs qu'ils partagent se concrétisent sur le terrain, leur lieu commun d'évaluation.

Le cas de la Côte d'Ivoire

Avec un financement de plus de 4 milliards de FCFA de l'Agence Française de Développement (AFD), un inventaire forestier national a été lancé au début de 2019 « pour une actualisation de la connaissance de l'état de conservation des reliques de forêts naturelles et des plantations forestières (domaine forestier permanent de l'État et forêts du domaine rural) et pour procéder à une évaluation des ressources forestières et fauniques ».

Il ne semble pas qu'il soit prévu de financement pour permettre de l'inscrire dans une vision dynamique des ressources qui seront estimées, alors qu'il existe dans le pays tout un réseau de dispositifs expérimentaux qui permettrait cette approche en vue d'un réel aménagement des forêts qui subsistent.

Une mobilisation conjointe et coordonnée des différents bailleurs nationaux et internationaux de la R&D forestière est importante afin de maintenir et valoriser le patrimoine ivoirien de dispositifs de recherche forestière

L'histoire pourrait ainsi servir de modèle : en 1974, la SODEFOR³ avec l'appui du CTFT⁴, a mis en place *ex nihilo* une structure d'Inventaire Forestier National (IFN). Dès 1976, il est apparu aux responsables de l'IFN qu'il manquerait des données sur la croissance, la mortalité et la régénération des essences dites commerciales pour contribuer à gérer le domaine forestier permanent alors en création. Ainsi, en fonction de la typologie des forêts ivoiriennes, toujours avec l'aide de la recherche, furent créés les périmètres de Mopri en forêt de transition, Téné en zone semi-décidue et Irobo en forêt sempervirente pour fournir le plus rapidement possible aux aménagistes les données nécessaires à l'élaboration de leurs plans.

Sur la base des premiers résultats obtenus sur la dynamique forestière couplée à des opérations sylvicoles, au début des années 1980, l'AFD finançait l'aménagement pilote de la forêt de Yapo dont les directives s'appuyaient sur le dispositif d'Irobo, le plus proche écologiquement du massif de Yapo. Ainsi était créé un lien robuste entre une opération d'aménagement à grande échelle et sa base expérimentale grâce à l'alliance d'une société de développement avec des structures de recherche soutenue par l'engagement d'un bailleur de fonds.

Aujourd'hui, avec des massifs très fragmentés où il est parfois difficile de savoir si l'on se trouve dans une forêt fortement anthropisée ou une cacaoyère sous ombrage, les défis méthodologiques d'inventaire et d'aménagement se sont significativement accrus. Raison de plus pour tirer tout le parti possible des dispositifs expérimentaux existants, avec les protocoles mis au point à partir des années soixante, mais qu'il faut accompagner d'analyses agronomiques dotées d'une forte composante en sciences humaines et sociales. Sur la base des résultats d'un inventaire contraint à la multidisciplinarité, de nouvelles typologies sont à imaginer avec une contribution majeure de la recherche, typologies qui seront les assises des futures séries d'aménagement où les organismes de développement utiliseront les résultats des recherches effectuées.

³ SOCIété de DEveloppement des FORêts, société d'État rattachée aux ministères des eaux et forêts et de l'économie et des finances.

⁴ Centre Technique Forestier Tropical, devenu en 1984 le Département forêt du CIRAD.